



DIE SPITÄLER DER SCHWEIZ  
LES HÔPITAUX DE SUISSE  
GLI OSPEDALI SVIZZERI

Office fédéral pour l'approvisionnement  
économique du pays  
Monika Schäublin  
Secrétariat Domaine produits thérapeutiques  
Belpstrasse 53  
3003 Berne

Par e-mail: [monika.schaeublin@bwl.admin.ch](mailto:monika.schaeublin@bwl.admin.ch)

Lieu, date	Berne, le 21 septembre 2017	N° direct	031 335 11 00
Interlocuteur	Bernhard Wegmüller	E-mail	<a href="mailto:bernhard.wegmueller@hplus.ch">bernhard.wegmueller@hplus.ch</a>

**Modification de l'annexe à l'ordonnance sur le bureau de notification pour les médicaments vitaux à usage humain – Procédure de consultation conformément à l'art. 11 de l'ordonnance sur le bureau de notification pour les médicaments vitaux à usage humain**

Madame,

Nous vous remercions d'avoir invité H+ à prendre position sur la modification de l'annexe à l'ordonnance sur le bureau de notification pour les médicaments vitaux à usage humain.

H+ Les Hôpitaux de Suisse est l'association nationale des hôpitaux, cliniques et institutions de soins publics et privés. Elle regroupe 236 hôpitaux, cliniques et établissements médico-sociaux établis sur 369 sites en tant que membres actifs et plus de 170 associations, administrations, institutions, entreprises et particuliers comme membres partenaires.

Notre réponse a été élaborée en concertation avec les pharmacies d'hôpitaux. Elle repose sur la prise de position de l'Association suisse des pharmaciens de l'administration et des hôpitaux (GSASA).

Nous approuvons l'ajout de substances actives supplémentaires à l'ordonnance sur le bureau de notification pour les médicaments vitaux à usage humain. Il s'avère judicieux de faire figurer les substances actives de l'annexe à l'ordonnance sur le stockage obligatoire de médicaments dans l'annexe à l'ordonnance sur le bureau de notification.

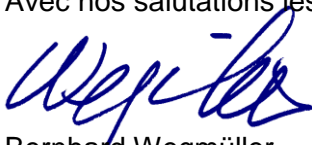
De notre point de vue, les substances suivantes devraient également figurer dans l'annexe à l'ordonnance sur le bureau de notification, car ces dernières années elles ont fait l'objet de multiples interruptions de livraison:

Code ATC	Substance active	Motif
B05XA02	Bicarbonate de sodium i.v.	Deux fabricants seulement du soluté pour infusion 8.4% (B. Braun et Bichsel)
C03CA01	Furosémide i.v.	Seul diurétique de l'anse (high-ceiling) i.v., un seul fabricant (Sanofi avec Lasix)
J05AB01	Aciclovir i.v.	En plus du fabricant d'origine GSK (Zovirax), seulement deux produits génériques (Labatec, Mepha)
L01XX17	Topotécan i.v.	Actuellement un seul fabricant (Novartis avec Hycamtin)

Nous approuvons les suppressions et les corrections proposées.

Nous vous remercions de l'accueil favorable que vous réserverez à nos demandes et restons volontiers à votre disposition pour toute question.

Avec nos salutations les meilleures



Bernhard Wegmüller  
Directeur